



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Janvier 2024

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DU CIRES



PIÈCE 8.3

Description des capacités techniques et financières



Demande d'autorisation environnementale du Cires

Pièce 8.3 : Description des capacités techniques et financières

ACACIDOACID230050/B

Sommaire

Introduction	5
Acronymes	7
1. Capacités techniques	9
1.1 <i>Les missions de l'Andra</i>	10
1.2 <i>L'expérience de l'Andra en matière de stockage des déchets radioactifs</i>	10
1.2.1 Le centre de stockage de la manche	10
1.2.2 Les centres de stockage de l'Andra dans l'Aube	11
1.2.3 Le centre de Meuse/Haute-Marne	12
1.3 <i>Moyens matériels et humains propres au Cires</i>	14
2. Capacités financières	17
2.1 <i>Principes de financement de l'Andra</i>	18
2.1.1 Modalités de financement de l'Andra	18
2.1.2 Gouvernance financière de l'Andra	18
2.2 <i>Financement du projet</i>	19
2.2.1 Comptes de résultat de gestion	19
2.2.2 Bilan de gestion	20

Introduction

Contenu

La présente pièce intitulée « description des capacités techniques et financières » correspond à la pièce 8.3 du dossier de demande d'autorisation environnementale du Cires.

Cette pièce répond aux exigences de l'article D.181-15-2, 3° du code de l'environnement qui prévoit notamment que lorsque l'autorisation environnementale concerne une ICPE, le dossier de demande est complété dans les conditions suivantes : « *Une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir au plus tard à la mise en service de l'installation* ».

Conformément à l'article L.181-27 du code de l'environnement : « *l'autorisation prend en compte les capacités techniques et financières que le pétitionnaire entend mettre en œuvre, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L. 512-6-1 lors de la cessation d'activité* ».

Mise à jour du dossier d'enquête publique du dossier de demande d'autorisation environnementale du Cires (projet Acaci),

À la suite des avis du Conseil national de la protection de la nature (CNP) et de l'Autorité environnementale (Ae) émis dans le cadre du processus d'instruction de la demande d'autorisation environnementale, des mises à jour ont été apportées par l'Andra dans certaines pièces du dossier (déposé pour instruction le 9 avril 2023) avant son passage en enquête publique.

Pour assurer la clarté de l'information du public, l'Andra assure la traçabilité de ces mises à jour.

Toutes les adaptations (modifications ou ajouts) se matérialisent par un **surlignage gris** dans le corps du texte, les corrections mineures de forme et de mise en cohérence ne sont pas matérialisées.

Acronymes

Acaci	Augmentation de la capacité de stockage du Cires
Andra	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs
CI2A	Centres industriels de l'Andra dans l'Aube
Cigéo	Centre industriel pour le stockage géologique profond
Cires	Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage
CMHM	Centre de Meuse/Haute-Marne
CSA	Centre de stockage de l'Aube
CSM	Centre de stockage de la manche
Déchet TFA	Déchets de très faible activité
Déchets FA-VL	Déchets radioactifs de faible activité à vie longue
Déchets FMA-VC	Déchets radioactifs de faible activité et moyenne activité à vie courte
Déchets HA	Déchets radioactifs de haute activité
Déchets MA-VL	Déchets radioactifs de moyenne activité à vie longue
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
OPE	Observatoire pérenne de l'environnement

Capacités techniques

<i>1.1 Les missions de l'Andra</i>	<i>10</i>
<i>1.2 L'expérience de l'Andra en matière de stockage des déchets radioactifs</i>	<i>10</i>
<i>1.3 Moyens matériels et humains propres au Cires</i>	<i>14</i>



1.1 Les missions de l'Andra

L'Andra est un établissement public industriel et commercial (Epic), placé sous la tutelle des ministres en charge de l'énergie, de la recherche et de l'environnement. Les missions de l'Andra sont fixées par l'article L. 542-12 du code de l'environnement. Elle est ainsi « *chargée des opérations de gestion à long terme des déchets radioactifs, et notamment :*

- 1. D'établir, de mettre à jour tous les cinq ans et de publier l'inventaire des matières et déchets radioactifs présents en France ainsi que leur localisation sur le territoire national, les déchets visés à l'article L. 542-2-1 étant listés par pays ;*
- 2. De réaliser ou faire réaliser, conformément au plan national prévu à l'article L. 542-2-1, des recherches et des études sur l'entreposage et le stockage en couche géologique profonde et d'assurer leur coordination ;*
- 3. De contribuer, dans les conditions définies à l'avant-dernier alinéa du présent article, à l'évaluation des coûts afférents à la mise en œuvre des solutions de gestion à long terme des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue, selon leur nature ;*
- 4. De prévoir, dans le respect des règles de sûreté nucléaire, les spécifications pour le stockage des déchets radioactifs et de donner aux autorités administratives compétentes un avis sur les spécifications pour le conditionnement des déchets ;*
- 5. De concevoir, d'implanter, de réaliser et d'assurer la gestion des centres d'entreposage ou des centres de stockage de déchets radioactifs compte tenu des perspectives à long terme de production et de gestion de ces déchets ainsi que d'effectuer à ces fins toutes les études nécessaires ;*
- 6. D'assurer la collecte, le transport et la prise en charge des déchets radioactifs, d'assurer la remise en état et, le cas échéant la gestion, de sites pollués par des substances radioactives sur demande et aux frais de leurs responsables ;*
- 7. De mettre à la disposition du public des informations relatives à la gestion des déchets radioactifs et de participer à la diffusion de la culture scientifique et technologique dans ce domaine ;*
- 8. De diffuser à l'étranger son savoir-faire. ».*

Les articles R. 542-1 et suivants du code de l'environnement définissent l'organisation administrative de l'Agence et encadrent le rôle et le fonctionnement du conseil d'administration ainsi que les modalités de nomination du directeur général et ses prérogatives. Le conseil d'administration constitue l'organe exécutif de l'Andra.

1.2 L'expérience de l'Andra en matière de stockage des déchets radioactifs

L'Andra bénéficie d'une solide expérience acquise sur plusieurs décennies dans l'implantation, la conception, la construction, l'exploitation, la fermeture et la surveillance de centres de stockage de déchets radioactifs et dispose des compétences et de l'expérience nécessaires à la gestion sécurisée de centres de stockage.

1.2.1 Le centre de stockage de la manche

Le centre de stockage de la manche (CSM) est le premier centre français de stockage de déchets radioactifs, de faible et moyenne activité (FMA), dont l'exploitation a débuté en 1969. Cette installation nucléaire de base (INB n° 66), d'une superficie d'environ 15 hectares, a accueilli 527 225 m³ de colis de déchets jusqu'en 1994. Les ouvrages de stockage contenant les colis de déchets radioactifs ont été recouverts d'une couverture multicouche entre 1991 et 1997. À la suite de cette phase de réception de colis et de mise en place d'une couverture, le CSM est entré dans une phase aujourd'hui qualifiée de démantèlement - fermeture tout en continuant de faire l'objet d'une surveillance active nécessaire à la préparation de la fermeture de l'INB.

1.2.2 Les centres de stockage de l'Andra dans l'Aube

1.2.2.1 Le Centre de stockage de l'Aube

Le centre de stockage de déchets de faible et moyenne activité à vie courte, appelé aujourd'hui Centre de stockage de l'Aube (CSA), est l'INB n° 149. Implanté sur les communes de Soulaines-Dhuys, de la Ville-aux-Bois et d'Epothémont dans le département de l'Aube (10), le centre a accueilli ses premiers colis de déchets radioactifs en janvier 1992 et est donc exploité depuis 30 ans. Conçu pour prendre le relais du CSM, il accueille l'ensemble des déchets de faible et moyenne activité à vies courtes (FMA-VC) produits en France, issus principalement du fonctionnement et du démantèlement d'installations nucléaires. Actuellement au tiers de sa capacité, le site est prévu d'être exploité pendant encore une quarantaine d'années avant d'atteindre le million de mètres cubes de colis de déchets stockés autorisés. Après sa fermeture, il continuera d'être surveillé pendant au moins 300 ans.

1.2.2.2 Le Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage

Implanté dans le département de l'Aube, le Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires) est dédié, depuis 2003, au stockage des déchets de très faible activité (TFA), et depuis 2012, au regroupement de déchets radioactifs issus d'activités non électronucléaires ainsi qu'à l'entreposage de certains de ces déchets qui n'ont pas encore de solution de gestion définitive (déchets FA-VL et MA-VL). Ce centre est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), d'une superficie d'environ 44,3 hectares et autorisé à accueillir 650 000 m³ de déchets.

Depuis 2016, le centre est doté d'une nouvelle activité de tri, et de traitement pour les déchets issus de filières non électronucléaires.

Le Cires a été implanté, conçu et construit par l'Andra en tant que maître d'ouvrage, en s'appuyant sur un maître d'œuvre. Compte tenu de sa proximité avec le CSA, l'Andra a pris des dispositions pour exploiter les deux centres en mutualisant certains éléments d'organisation tout en répondant aux exigences réglementaires des deux installations (ICPE ou INB).

1.2.2.3 Une organisation commune entre le CSA et le Cires

Le CSA et le Cires sont placés sous l'autorité d'une direction commune responsable des activités liées à la réception et au stockage des colis, en incluant la construction de nouveaux ouvrages, la maintenance, la sécurité des biens et des personnes ainsi que la surveillance de l'environnement.

L'Andra exerce les fonctions suivantes :

- production (stratégies, contrats opérateurs, bilans, expertises, transports...), maintenance (prestations de service, aspects prévention, essais réglementaires et pièces de rechange...) et gestion d'installation ;
- projets, études et réalisation pour assurer le pilotage des réalisations des centres ;
- sûreté et prévention des risques incluant notamment la documentation ;
- santé-sécurité au travail, radioprotection, sécurité incendie et protection physique ;
- qualité (documentation, audits...) et environnement (surveillance et bilans) ;
- surveillance de l'environnement avec appui d'un laboratoire chargé des analyses, et mesures en conformité avec les exigences de la norme NF EN ISO/IEC 17025 de 2017 ;
- administration générale regroupant les activités de gestion, comptabilité, achats et gestion du personnel des deux centres ;
- communication, chargé de la rédaction et de la mise en œuvre du plan de communication du site, en tenant compte des problématiques locales.

1.2.2.4 La valorisation du retour d'expérience du CSA et du Cires

L'exploitation du CSA confère à l'Andra un véritable savoir-faire en termes de conception, construction et exploitation d'une INB de stockage.

De façon commune, l'exploitation des centres du CSA et du Cires procurent à l'Andra un solide retour d'expérience pour les domaines suivants :

1. la gestion de la production, en incluant notamment les aspects stratégie, communication, gestion des écarts, bilans et traçabilité des colis et expertises techniques diverses ;
2. la maîtrise de la sous-traitance, en particulier lors des travaux réalisés en coactivité pour la construction progressive des nouvelles zones de stockage (extensions) ;
3. la gestion et la réalisation de la maintenance, des contrôles et essais périodiques ;
4. la surveillance des différentes zones d'exploitation et des rejets à l'environnement ;
5. la maîtrise de la sûreté et des conditions de sécurité-santé au sein des installations.

En matière de surveillance après fermeture et de développement d'outils de transmission aux générations futures, le CSM est le centre le plus avancé faisant référence pour ces domaines d'activités. Pour les phases de vie correspondantes, il permettra donc de bénéficier d'un retour d'expérience sur le long terme, notamment pour le futur centre de stockage profond de déchets radioactifs en Meuse/Haute-Marne (Cigéo).

1.2.3 Le centre de Meuse/Haute-Marne

Le centre de Meuse/Haute-Marne (CMHM) est un ensemble d'installations soumises à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques et/ou à la réglementation ICPE et pour le Laboratoire souterrain à un régime spécifique (autorisation par un décret en Conseil d'État pris en application des articles L. 542-5 à -11 du code de l'environnement).

Dans le cadre des études et recherches sur le stockage profond des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue (HA et MA-VL), il a été choisi d'implanter le Centre à la limite des départements de la Meuse et de la Haute-Marne. Le Centre de Meuse/Haute-Marne comprend :

1.2.3.1 Le laboratoire souterrain

Situé sur la commune de Bure (dép. 55), le Laboratoire souterrain est creusé à partir de l'année 2000 à 490 mètres de profondeur. Il permet d'observer et de mesurer in situ les propriétés de la couche du Callovo-Oxfordien et de mettre au point des techniques d'ingénierie relatives au creusement et au soutènement d'ouvrages souterrains.

En effet, les scientifiques y étudient une couche de roche argileuse vieille de 155 millions d'années. Ces recherches visent à qualifier ce type de formation géologique pour un stockage sûr et réversible des déchets HA-MAVL. En cela, le laboratoire de l'Andra n'est pas seulement une structure physique située 500 m sous terre, c'est également une structure scientifique où chaque étape est un pas de plus vers une meilleure connaissance de la roche, depuis l'analyse du terrain en surface, l'élaboration de méthodes de creusement et leur mise en œuvre effective, jusqu'à l'instrumentation de la roche, l'enregistrement et l'interprétation des données. Il constitue dès lors un véritable outil de démonstration scientifique et technique de la faisabilité d'un stockage en couche géologique profonde.

Néanmoins, ce laboratoire de recherche ne contient pas de déchets radioactifs et, conformément au décret d'autorisation, aucun déchet radioactif n'y sera jamais stocké.

Grâce au fonctionnement du Laboratoire souterrain de Meuse/Haute-Marne, l'Andra dispose d'un retour d'expérience important relatif à la construction, la caractérisation mais aussi l'exploitation d'ouvrages souterrains, ceci sur une période supérieure à 20 ans. Ce retour d'expérience partagé par le personnel de l'Andra et celui des entreprises de travaux, des prestataires de service et des partenaires scientifiques, peut être valorisé au bénéfice de Cigéo (sans préjuger des choix finaux, l'Andra comptant bénéficier de l'innovation technologique et scientifique) dans les domaines suivants :

- les activités de surface préparatoires à la construction des ouvrages ;
- les activités de construction en souterrain (techniques de creusement, soutènement et revêtement) ;
- les activités d'exploitation et de maintenance des ouvrages souterrains ;

- les activités relatives à la prévention, la santé et la sécurité et le suivi de l'environnement en lien avec l'impact du chantier, puis de l'installation en fonctionnement ;
- les activités d'expérimentations scientifiques et technologiques, ainsi que l'acquisition, le traitement et la sauvegarde des données associées aux expérimentations ;
- les activités liées à l'organisation des activités précitées.

1.2.3.2 L'espace technologique

L'espace technologique, ouvert depuis 2009 est situé sur la commune voisine de Saudron (dép. 52) et destiné à l'information du public. Des conteneurs de stockage, des robots et démonstrateurs technologiques développés spécialement pour l'exploitation de Cigéo y sont exposés.

Parallèlement aux études scientifiques, l'Andra mène des études techniques qui concernent notamment les équipements susceptibles d'être mis en œuvre dans Cigéo.

Les études industrielles définissent les solutions techniques qui seront utilisées pour la construction, l'exploitation et la fermeture de Cigéo : colis de déchets, équipements de conditionnement, conteneurs, alvéoles de stockage, procédés de transfert, de manutention des colis et de fermeture du stockage...

Ces développements techniques font appel à des compétences de haut niveau de l'Andra et de ses prestataires dans le domaine des travaux souterrains, du génie nucléaire, de la mécanique...

Afin de tester ces différentes solutions, l'Andra réalise des maquettes, des prototypes et des essais technologiques (creusement, fermeture...) en surface et dans les galeries souterraines du Laboratoire.

- Les prototypes de l'espace technologique

Dans une vaste halle de 3 000 m², l'Espace technologique présente le projet Cigéo à travers l'exposition de maquettes, de différents démonstrateurs et de prototypes industriels conçus par l'Andra pour tester et valider les concepts technologiques de ce stockage : conteneur de colis en béton, système de manutention... De nouveaux prototypes viennent enrichir l'exposition permanente au fur et à mesure de leur réalisation.

- Les prototypes et les démonstrateurs sont de deux types comme suit :
 - ✓ des colis de stockage en béton pour les déchets de moyenne activité à vie longue (MA-VL). Certains ont été équipés de capteurs pour suivre le comportement et le vieillissement des différents bétons utilisés. D'autres ont été utilisés pour des tests comme des essais de chute ;
 - ✓ des démonstrateurs qui ont permis de tester des dispositifs de manutention des conteneurs de déchets de haute activité (HA) dans les conditions simulant celles du stockage, c'est-à-dire dans des reconstitutions d'alvéoles de stockage horizontales de forme cylindrique.

1.2.3.3 L'écothèque

L'écothèque est située sur la commune de Bure (dép. 55) depuis 2013, où sont conservés des échantillons de l'environnement récoltés dans le cadre de l'Observatoire pérenne de l'environnement (OPE). Cet observatoire a pour but notamment de mieux connaître l'évolution des milieux naturels autour des installations.

L'écothèque a pour objectif de conserver sur le long terme un maximum d'échantillons prélevés dans le cadre de l'OPE. Cette installation doit permettre de garantir la traçabilité et l'intégrité des échantillons pendant une période d'au moins cent ans. Il s'agit de conserver les échantillons permettant de définir l'état de référence initial du site où sera implanté Cigéo.

L'écothèque constitue une infrastructure qui permettra de répondre à des objectifs industriels liés au projet Cigéo mais aussi à des objectifs scientifiques cruciaux dans le domaine de la recherche en environnement. Elle permettra d'archiver les échantillons de l'OPE, de réaliser des analyses rétrospectives mais aussi de mener des études permettant :

- de contribuer à la surveillance de l'environnement ;
- d'améliorer la définition de niveaux de référence dans des environnements critiques soumis à l'augmentation de la pression anthropique ;
- de conserver la chimiodiversité des compartiments de l'environnement observés ;
- de perfectionner la compréhension de l'évolution à long terme de la chimiodiversité des compartiments de l'environnement observés ;
- de favoriser l'identification de l'émergence de nouveaux contaminants ;
- d'évaluer rétrospectivement la qualité de l'environnement par l'utilisation de stratégies d'analyse plus fines et développées dans l'avenir.

Le centre de Meuse/Haute-Marne est actuellement chargé de : la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance des installations pour permettre l'acquisition des données scientifiques et technologiques support à la conception et à la construction de Cigéo.

1.3 Moyens matériels et humains propres au Cires

Comme rappelé précédemment, trois activités sont réalisées dans l'enceinte du Cires, à savoir le stockage des déchets de très faible activité, le tri et le traitement des déchets du secteur non électronucléaire et l'entreposage d'une partie de ceux-ci qui ne peuvent être acceptés en stockage dans une installation existante.

Que ce soit lors du projet d'implantation initiale du Centre ou lors des constructions ultérieures du bâtiment d'entreposage et des installations de tri et traitement des déchets du secteur non électronucléaire, des équipes de projet spécifiques Andra ont été mises en place pour assurer la maîtrise d'ouvrage, voire la maîtrise d'œuvre de ces réalisations. Ces équipes, placées sous l'autorité du directeur industriel de l'Agence, ont été assistées par les ingénieurs spécialistes de la direction en charge de la maîtrise des risques (aspects radioprotection, sûreté d'exploitation, doctrine de sûreté), et de la direction scientifique (aspects géomécaniques, hydrogéologiques, biosphère et environnement). Ainsi, plus de 30 000 heures de compétences diversifiées, hors sous-traitants, ont été consacrées à la mise en place de ces diverses activités, des phases projet jusqu'aux mises en service. Les effectifs nécessaires comprenaient les effectifs de construction des installations et les effectifs de management techniques, parmi lesquels le personnel d'encadrement de(s) entreprise(s) en charge des travaux, la maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise technique (agents Andra et sous-traitants).

Actuellement, l'exploitation au sens large du Cires, pour les trois activités citées plus avant, recouvre principalement l'instruction en amont des dossiers d'acceptation des colis de déchets, la réception, le traitement et le stockage ou l'entreposage des colis, la maintenance et l'entretien des installations, la surveillance de l'environnement, les études de sûreté et les mesures de sécurité. L'ensemble de ces missions mobilise annuellement environ 70 000 heures de ressources internes de l'Agence dans le but d'assurer le bon déroulement de ces activités dans des conditions de sûreté, de sécurité et économiques optimales.

Ces ressources internes sont réparties pour partie sur le site lui-même pour ce qui concerne la réception et la prise en charge des colis, la maintenance des installations, les travaux de creusement et de couverture des alvéoles, la surveillance de l'environnement et la sécurité du site, mais également au siège de l'Andra pour ce qui concerne les missions de délivrance et de surveillance des acceptations de colis, et au centre de stockage de l'Aube, vu sa proximité, pour le support, en particulier dans les domaines administratif, de communication et logistique.

Les opérations de terrain sont confiées contractuellement à des sociétés prestataires, l'Andra assurant dans le cadre de son rôle d'exploitant nucléaire et de donneur d'ordre la surveillance de celles-ci et la responsabilité des actions réalisées.

Au global, ce sont plus de 70 personnes qui participent annuellement au fonctionnement des activités du Cires.

Pour la réalisation du projet Acaci, une organisation identique à celle décrite ci-dessus faisant intervenir les différentes compétences de l'Agence est mise en place sous la coordination de la direction industrielle et du Grand Est. La réalisation du projet Acaci ne nécessitera pas de personnel supplémentaire dans la mesure où la tranche 3 prendra le relais de la tranche 2 avec une exploitation identique à ce qui est fait aujourd'hui sur la tranche 2.

Capacités financières

<i>2.1 Principes de financement de l'Andra</i>	<i>18</i>
<i>2.2 Financement du projet</i>	<i>19</i>



2.1 Principes de financement de l'Andra

2.1.1 Modalités de financement de l'Andra

Les activités de l'Andra sont financées de la manière suivante :

- l'enlèvement, le stockage des déchets, l'exploitation, la fermeture et la surveillance des centres de stockage hors Cigéo, les prestations de services (études et conseils) et la valorisation du savoir-faire à l'international sont financés par des contrats commerciaux avec les producteurs de déchets (EDF, Orano, CEA, hôpitaux, centres de recherche...) ;
- les missions d'intérêt général et notamment la réalisation et la publication de l'Inventaire national, la collecte et la prise en charge aidée d'objets radioactifs à usage familial et l'assainissement de sites pollués historiques sont financés par une subvention publique. La subvention publique représente moins de 3 % des dépenses annuelles de l'Andra.
- le projet Cigéo est financé par les trois grands acteurs de la filière électronucléaire (EDF, CEA et Orano) selon les modalités de financement suivantes :
 - ✓ Un fonds créé à l'article L. 542-12-1 du code de l'environnement, destiné au financement des recherches et études sur l'entreposage et le stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs. Ce fonds a pour ressources le produit de la taxe dite de « recherche » additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base prévue au V de l'article 43 de la loi n° 99-1172 du 30 décembre 1999 de finances pour 2000. Ce fonds finance notamment les études scientifiques.
 - ✓ Un fonds destiné à financer les études nécessaires à la conception des installations de stockage des déchets HA et MA-VL construites par l'Andra, ainsi que les opérations et travaux préalables au démarrage de la phase de construction de ces installations (article L. 542-12-3 du code de l'environnement). Ce fonds a pour ressources le produit de la contribution spéciale prévue au I de l'article 58 de la loi n°2013-1279 du 29 décembre 2013 de finances rectificative pour 2013. Cette contribution est due par les exploitants des installations nucléaires de base, mentionnées à l'article L. 593-2 du code de l'environnement, à compter de la création de l'installation et jusqu'à la décision de radiation de la liste des installations nucléaires de base.
 - ✓ Un fonds destiné au financement de la construction, de l'exploitation, de la fermeture, de l'entretien et de la surveillance des installations de stockage des déchets HA et MA-VL construites ou exploitées par l'Andra (article L. 542-12-2 du code de l'environnement). Ce fonds aura pour ressources les contributions des exploitants d'installations nucléaires de base définies par des conventions.

2.1.2 Gouvernance financière de l'Andra

L'Andra est un établissement public à caractère industriel et commercial soumis au contrôle économique et financier de l'Etat prévu par les décrets n°53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique et social et n°55-733 du 26 mai 1955 relatif au contrôle économique et financier de l'Etat. Le contrôle de la gestion financière de l'établissement est assuré par un membre du corps du contrôle général économique et financier.

L'Agence se conforme en matière de gestion financière et comptable, aux règles en usage dans les sociétés industrielles et commerciales.

L'approbation des comptes est une décision prise par le conseil d'administration qui donne aux comptes de l'Agence un caractère définitif. L'approbation des comptes est réalisée, au plus tard, dans les 75 jours qui suivent la date de clôture des comptes. Elle passe au préalable par une consultation du comité financier en application de l'article R. 542-13 du code de l'environnement et elle se base notamment sur :

- le rapport financier, lequel regroupe l'inventaire annuel des actifs et les comptes annuels de l'Agence ;

- le rapport des commissaires aux comptes (conformément à l'article R. 542-18 du code de l'environnement, les comptes annuels de l'Agence sont certifiés par deux commissaires aux comptes).

Les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires de plein droit sauf si le commissaire du gouvernement ou le contrôleur général y font opposition, cette opposition devant être confirmée par le ministère concerné. Pour l'approbation des comptes annuels, le comité financier soumet au conseil d'administration pour sa revue et son examen des données financières annuelles, les documents cités ci-dessus.

Le rapport de gestion, les états financiers et annexes sont publiés chaque année sur le site internet de l'Agence (www.andra.fr).

Les comptes de résultats et le bilan de l'année 2021 sont fournis ci-après.

2.2 Financement du projet

Le projet Acaci, d'un montant de 21 millions, est financé par les fonds propres de l'Andra.

2.2.1 Comptes de résultat de gestion

	31/12/2022	HORS FONDS DEDIES	DONT FONDS DEDIES			31/12/2021
			CICEO CONCEPTION	CICEO RECHERCHE	INVEST. D'AVENIR	
Production vendue (chiffre d'affaires)	204 966	74 192	74 755	56 019	0	199 418
Production stockée	-3 281	-3 281	0	0	0	-1 164
Production immobilisée	16 914	4 177	10 783	1 953	0	17 733
PRODUCTION DE L'EXERCICE	218 599	75 088	85 538	57 972	0	215 986
Consommation en provenance des tiers	-118 591	-17 504	-63 556	-37 484	-47	-121 379
VALEUR AJOUTEE	100 008	57 585	21 982	20 488	-47	94 608
Subventions d'exploitation reçues	4 671	3 762	409	500	0	4 826
Impôts, taxes et versements assimilés	-22 722	-14 157	-2 373	-6 192	0	-21 601
Charges de personnel hors CICE	-71 547	-36 836	-19 949	-14 762	0	-68 607
Autres produits d'exploitation (hors CIR)	1 303	1 175	69	13	47	1 785
Autres charges d'exploitation	-1 316	-1 131	-137	-48	0	-1 154
Résultat financier	144	144	0	0	0	355
Résultat exceptionnel	102	102	0	0	0	61
Impôt sur les bénéfices	29	29	0	0	0	-2 765
Crédit impôt recherche	12 321	12 321	0	0	0	13 234
Crédit impôt famille	51	51	0	0	0	47
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	23 042	23 042	0	0	0	20 789
Dotations aux amortissements et provisions	-35 642	-20 721	-2 921	-12 000	0	-39 522
Reprises sur amortissements et provisions	6 043	6 009	7	27	0	13 981
Valeur nette comptable d'éléments d'actifs cédés	-927	-827	-11	-89	0	-2 238
Produits de cession d'éléments actifs	482	482	0	0	0	1 265
Quote-part des subventions d'investissement virées à résultat	17 140	2 153	2 926	12 062	0	19 635
RESULTAT NET	10 139	10 139	0	0	0	13 911

Capacités financières

2.2.2 Bilan de gestion

ACTIF (En milliers d'euros)	31/12/2022	HORS FONDS DEDIES	DONT FONDS DEDIES			31/12/2021
			CIGEO CONCEPTION	CIGEO RECHERCHE	INVEST. D'AVENIR	
Immobilisations incorporelles	15 423	13 662	1 630	130	0	15 514
Montants bruts	32 330	27 508	3 033	1 789	0	30 590
Amortissements	-16 908	-13 846	-1 403	-1 659	0	-15 076
Immobilisations corporelles	317 935	182 986	47 769	87 181	0	319 577
Montants bruts	815 151	541 044	53 994	220 112	0	797 420
Amortissements	-497 216	-358 059	-6 225	-132 932	0	-477 843
Immobilisations financières	196 746	196 728	18	0	0	193 333
Montants bruts	200 553	200 535	18	0	0	197 141
Dépréciations	-3 808	-3 808	0	0	0	-3 808
ACTIF IMMOBILISE	530 104	393 375	49 417	87 311	0	528 424
Stocks et en cours	35 678	35 678	0	0	0	39 003
Dépréciation des stocks et en cours	-741	-741	0	0	0	-755
Avances et acomptes versés	979	48	931	0	0	970
Créances clients	11 074	11 061	8	4	0	11 251
Dépréciations des créances clients	-512	-512	0	0	0	-518
Autres créances	302 992	244 141	50 639	7 418	794	308 576
Dépréciations des autres créances	-34	-34	0	0	0	-18
Disponibilités et valeurs mobilières	205 910	29 247	105 911	44 159	26 593	206 380
Charges constatées d'avance	12 040	8 018	3 800	222	0	10 941
ACTIF CIRCULANT	567 385	326 905	161 289	51 804	27 387	575 831
Ecart de conversion actif	-1	-1	0	0	0	1
TOTAL GENERAL	1 097 487	720 279	210 706	139 115	27 387	1 104 255

PASSIF (En milliers d'euros)	31/12/2022	HORS FONDS DEDIES	DONT FONDS DEDIES			31/12/2021
			CIGEO CONCEPTION	CIGEO RECHERCHE	INVEST. D'AVENIR	
Report à nouveau	193 059	193 059	0	0	0	179 149
Résultat de l'exercice	10 139	10 139	0	0	0	13 911
Subventions d'investissement	2 812	2 064	0	749	0	3 635
Provisions réglementées	118 456	118 365	-1	91	0	119 285
Avances conditionnées	200 054	200 054	0	0	0	200 309
RESSOURCES PROPRES	524 521	523 682	-1	840	0	516 289
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	148 746	148 658	88	0	0	139 985
Emprunts-dettes auprès étab. crédit	1 168	1 163	2	3	0	2 428
Emprunts-dettes financières divers	344	342	2	0	0	344
Avances et acomptes reçus	733	632	0	100	0	726
Dettes fournisseurs	31 340	8 672	12 984	9 636	47	34 783
Dettes fiscales et sociales	24 313	21 125	1 590	1 598	0	22 191
Dettes sur immobilisations	4 711	1 582	1 693	1 436	0	4 152
Report des fonds dédiés	207 355	0	141 320	38 696	27 340	222 407
Autres dettes	4 179	3 982	2	195	0	5 920
DETTES	274 143	37 498	157 593	51 664	27 387	292 952
Produits perçus d'avance	150 078	10 440	53 026	86 612	0	155 029
Ecart de conversion passif	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	1 097 487	720 279	210 706	139 115	27 387	1 104 255



**AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION
DES DÉCHETS RADIOACTIFS**

1-7, rue Jean-Monnet
92298 Châtenay-Malabry cedex
Tél. : 01 46 11 80 00

www.andra.fr



© Andra • Janvier 2024 • Création graphique : Agence Les Récréateurs • Crédit photo : Andra / Vincent Duterme